



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

CAB OV/BR/Pégase D-22-000654



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 18 FEV. 2022

Madame la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires sociales,

Madame la cheffe du service de l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche,

L'inspection générale des affaires sociales a remis, le 7 décembre dernier, le rapport visant à évaluer les dispositifs de « protocoles de coopération et « pratiques avancées », à examiner la question de l'ouverture de la pratique avancée aux infirmiers spécialisés ainsi que l'opportunité de créer une « profession de santé intermédiaire ».

Ce rapport propose des choix de rupture pour faire évoluer profondément les partages de compétences entre professionnels de santé notamment dans le cadre d'un exercice coordonné.

La mission recommande qu'une réflexion globale soit menée sur le positionnement des différentes professions, sur leurs périmètres d'intervention et l'adaptation de leur formation.

Comme vous l'indiquiez, le rapport permet de nourrir des objectifs de court et de moyen terme :

- De court terme, dans la mesure où, pour certaines professions concernées, des évolutions sont attendues dans un horizon temporel très proche (par exemple l'intégration de certains infirmiers spécialisés au sein des infirmiers en pratique avancée ou le financement de la formation continue et l'aide à l'installation) ;
- De moyen terme, dans la mesure où une concertation large est nécessaire avec l'ensemble des acteurs concernés, patients et professionnels, sur la formation, les missions, la doctrine d'emploi et la notion même de pratique avancée pour les infirmiers, tant en ville qu'à l'hôpital, son articulation avec les autres professionnels et le recours complémentaire aux protocoles de coopération.

Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir diligenter une mission qui visera, en lien étroit avec la DGOS et la DGEIS à :

- examiner, en ce qui concerne les IPA, les sujets de la primo-prescription et de l'accès direct (en tenant compte de l'expérimentation prévue par la dernière loi de financement de la sécurité sociale), ainsi que le sujet de la rémunération sur son volet hospitalier – les stipulations conventionnelles avec l'assurance-maladie régissant la rémunération des professionnels libéraux ;
- s'agissant des infirmiers anesthésistes, poursuivre l'expertise juridique visant à apporter des modifications nécessaires au code de la santé publique afin de conforter leur positionnement. Les modalités de formation, dans un contexte d'« universitarisation », devront également être examinées ;
- s'agissant des infirmiers de bloc opératoire et des infirmiers de puériculture, approfondir la réflexion sur le positionnement « en cible », réaliser des études préparatoires, en lien notamment avec les arbitrages rendus en matière d'organisation de leur formation.

Pour chacun de ces sujets, la mission mènera à bien une concertation large permettant une meilleure appréhension et appropriation des enjeux par les différentes parties prenantes, en lien avec une réflexion plus globale sur le métier socle infirmier.

Vous mènerez cette mission également en lien avec les services de la direction de la sécurité sociale et de la direction générale de la santé.

Les travaux de la mission sont attendus pour le mois d'avril 2022.

Nous vous prions d'agréer, Madame la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires sociales, Madame la cheffe du service de l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche, l'expression de notre considération distinguée.

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a small vertical stroke at the end.

Olivier VERAN

A blue ink signature with a large, stylized loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Frédérique VIDAL